

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

325th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 20 January 1975

President: Mr Garret FITZGERALD,
Minister for Foreign Affairs, Ireland

73/75 (Presse 7) mcg/COD/er

20.I.75

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE Minister for Foreign Affairs

Denmark:

Mr Ove GULDBERG Minister for Foreign Affairs

Mr Jens CHRISTENSEN State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

France:

Mr Jean SAUVAGNARGUES Minister for Foreign Affairs

Mr Bernard DESTREMAU State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Minister for Foreign Affairs

Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI Minister of State,
Ministry of Foreign Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD Minister for Foreign Affairs

Mr Justin KEATING Minister for Industry and
Commerce

Italy:

Mr Giorgio BOMBASSEI de VETTOR Ambassador,
Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Gaston THORN Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL Minister for Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr James CALLAGHAN Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mr Peter SHORE Minister of Trade

Mr Roy HATTERSLEY Minister of State; Foreign
and Commonwealth Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI	President
Sir Christopher SOAMES	Vice-President
Mr Henri SIMONET	Vice-President
Mr Claude CHEYSSON	Member

o

o

o

The Council dealt with the following matters:

EUROPEAN CENTRE FOR VOCATIONAL TRAINING

The Council agreed that the European Centre for Vocational Training should have its headquarters in Berlin.

MEDITERRANEAN

The Council noted a progress report by the Commission on the negotiations under the overall Mediterranean approach.

NEGOTIATIONS WITH THE AFRICAN, CARIBBEAN AND PACIFIC COUNTRIES

The Council re-examined the progress of the EEC-ACP negotiations. It decided to accept the ACP proposal that the negotiations be resumed on 30 and 31 January in Brussels by the Council and a delegation of ministers from the ACP countries.

The Council also agreed that the Community would shortly propose transitional measures to the Association Councils of the Yaoundé Convention and Arusha Agreement so that the status quo could be provisionally maintained in respect of most of the provisions of those agreements.

The Council likewise agreed to the provisional maintenance of the status quo between the Community as originally constituted and the overseas countries and territories, and between the new Member States and those members of the Commonwealth and certain United Kingdom dependent territories which are among the ACP countries.

REGIONAL POLICY

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its discussions on regional policy with the aim of the Council adopting the proposals currently under examination at its meeting scheduled for 10 and 11 February 1975.

RELATIONS WITH IRAN

The Council, confirming the importance which the Community attached to its relations with Iran, noted the progress of work and the comments of the delegations on the best forms of agreement to be adopted to settle the Community's relations with Iran on conditions satisfactory to both parties.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining this matter and report back at its next meeting.

MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS

The Council noted with satisfaction the progress made in preparing the Community position for the GATT multilateral negotiations and agreed to discuss the unresolved questions at its meeting on 10 February in order to adopt the negotiating directives to enable the Commission to play an active part in the Geneva negotiations, the deciding round of which is to begin on 11 February 1975.

ENERGY

On the basis of a Commission communication, the Council approved the procedures for preparing Community positions or common action (Article 116) for the Nine on the problems tabled for discussion in the International Energy Agency.

The Council also examined the practical problems of framing a joint position for the discussion between consumers and producers, particularly those related to the aim and themes of the discussions and participation in the conference.

The Council agreed to resume its discussion of the matter at its meetings on 10, 11 and 13 February 1975.

20.I.75

MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decisions

- amending Decision 70/532/EEC setting up the Standing Committee on Employment of the European Communities (in respect of the Committee's composition);
 - appointing members of the Advisory Committee of the Euratom Supply Agency.
-

Bruxelles, le 17 janvier 1975
PC/ab

GRUPE DU PORTE-PAROLE

remis à 13 h

Priorité p - 1

Note BIO (75) 21 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Conseil affaires générales des 20 et 21 janvier 1975

Le point le plus important concernera probablement celui relatif à l'énergie. Il est prévu qu'éventuellement, M. Simonet tiendra une conférence de presse à ce sujet lundi à midi. Nous vous tiendrons au courant.

Autre point important : la politique régionale. Il n'est pas sûr, au stade actuel que ce point soit discuté. Pour votre information, à la suite de la décision prise au Sommet de Paris, le groupe de travail du Conseil, compétent dans cette affaire (groupe des affaires économiques) a été saisi du dossier régional. Ce groupe se réunira également les 20 et 21 janvier pour étudier les propositions initiales de la Commission, c'est-à-dire la proposition de règlement du Conseil portant création d'un Fonds européen de développement régional, la proposition définissant les zones de la Communauté susceptibles de bénéficier des aides du Fonds, etc.

Le président du groupe de travail fera rapport au Coreper des travaux et le Coreper à son tour fera rapport au Conseil, permettant ainsi, le cas échéant, une discussion au sein du Conseil.

Relations extérieures :

1.- Négociations commerciales multilatérales

Le 19 décembre dernier le Conseil a eu un premier échange de vues sur les directives à donner à la Commission en vue de la phase initiale des négociations, qui devront s'ouvrir à Genève le 11 février prochain. Depuis lors les travaux se sont poursuivis au niveau du Comité article 113 sur la base de la communication de la Commission en date du 23 octobre et il ne reste plus qu'une demi-douzaine de points entre crochets concernant notamment les aspects tarifaires, la clause de sauvegarde et l'agriculture. Il est probable que le Conseil confirmera la proposition de la présidence, appuyée par la Commission, d'organiser un Conseil spécial au début février pour trancher l'ensemble du dossier.

2.- Relations avec l'Iran

La délégation française souhaite faire une déclaration à ce sujet. Je vous rappelle que le 12 novembre dernier, le Conseil s'était déclaré disposé à engager avec l'Iran des conversations en vue de déterminer la meilleure forme d'accord à retenir, étant entendu que la solution d'un accord commercial classique n'est plus appropriée.

3.- Négociations avec les pays du bassin méditerranéen

Ce point figure traditionnellement à l'ordre du jour afin de permettre un échange de vue sur l'évolution des négociations. Nous vous donnerons éventuellement des précisions complémentaires lundi.

./.

Communiqué du groupe des Vingt :


Le Président Ortoli tient à souligner deux éléments particulièrement positifs :

1. La Commission se félicite de l'accord qui s'est dégagé dans le domaine du recyclage des pétrodollars. La Commission a toujours estimé en effet que le FMI devait jouer un rôle central en la matière et qu'il convenait de le doter à cet effet de "facilités" supplémentaires de l'ordre de 6 milliards de dollars; de même, la Commission a toujours manifesté son accord de principe à l'existence de divers canaux de recyclage (conformément aux points 3 et 4 de son projet de résolution au Conseil du 19 décembre 1974);
2. La Commission considère que les progrès enregistrés à Washington permettront de poursuivre activement la préparation d'une réunion entre pays producteurs de pétrole, pays consommateurs en voie de développement et pays consommateurs industrialisés (conformément à l'accord qui s'était manifesté à la conférence de Paris et à la réunion de la Martinique).

Dernière minute : la conférence de presse de M. Simonet est confirmée pour lundi le 20 janvier à 12 heures.

amitiés.

B. ORTOLI



Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 21 janvier 1975
MV/mh

Remis au télex à 10.30 h

Note BIO(75) 21 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Négociations ACP : les négociations reprendront à Bruxelles les 30 et 31 janvier entre le Conseil des Ministres de la CEE, d'une part, et le Bureau des pays ACP, d'autre part.

Relations avec l'Iran : comme c'était à prévoir après la visite de M. Chirac à Téhéran, la délégation française a souhaité que la Communauté envisage la conclusion d'un accord permettant le développement des relations préférentielles avec l'Iran. Cette proposition a été appuyée par les Italiens et les Danois et d'une façon générale par les Allemands, sans que le mot "préférentiel" ait été prononcé par d'autres délégations que la française. En fait, les ministres ont été unanimes à passer le "schwarze Peter" à la Commission. Tout en reconnaissant la nécessité d'établir des relations avec l'Iran au niveau de la Communauté et pas seulement au niveau des États membres, Sir C. Soames a souhaité que le Conseil réfléchisse jusqu'où l'extension des relations préférentielles à l'Iran pourrait mener. Jusqu'à présent, il était entendu que la Communauté limiterait ses relations préférentielles aux pays de l'AELE, du bassin méditerranéen et aux ACP, pour lesquels il y a des justifications historiques valables. Si l'on fait une exception en faveur de l'Iran, d'autres pays pourraient venir demander le même traitement.

En conclusion, la Commission et le COREPER ont été invités à poursuivre leurs travaux. Vu le caractère délicat de cette affaire, je vous prie d'être très prudents dans vos commentaires à la presse.

Négociations multilatérales au GATT : le Conseil a entendu un rapport oral sur les travaux du COREPER. Une majorité des délégations était en faveur d'un Conseil spécial mais devant les difficultés matérielles il est possible que l'adoption du mandat soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil régulier des 10 et 11 février.

Le Fonds régional : les ministres ont confirmé qu'ils entendent en discuter en février.

Politique méditerranéenne : Rien à signaler.

(à suivre)

Amitiés,

B. OLIVE



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 21 janvier 1975.....

MS/kg.

Remis au télex à : 11h.25

" PRIORITE P-1 "

Note BIO(75) 21 suite 2 et fin aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

ÉNERGIE

M. Simonet a mis en évidence le lien logique et politique unissant les 3 propositions de la Commission.

1. La communication de la Commission sur la procédure (COM(75) 5 final) a été adoptée après de longues discussions mais elle a été considérablement affaiblie : dans le domaine couvert par les décisions communautaires, seules des positions communautaires peuvent être prises au sein de l'agence. "Pour les questions revêtant l'intérêt particulier du marché commun" (libellé exact de l'article 116), les États Membres se contenteront de rechercher une position commune, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de l'article 116 auquel il est fait cependant référence!...

2. En ce qui concerne les modalités du dialogue pays producteurs- pays consommateurs (COM(75) 7 final), aucun accord n'a pu être dégagé, non pas à la suite de divergences mais du fait de la volonté évidente du Conseil de ne pas se prononcer en dépit de l'attitude constructive de M. Fitzgerald et des interventions vigoureuses du Président Ortolini qui a déclaré notamment : "Il ne s'agit pas d'imposer aux autres nos conceptions mais de savoir quelle est notre opinion. La Communauté n'a pas à attendre à tout moment que viennent de l'extérieur les orientations qui relèvent de sa seule responsabilité."

C'est ainsi que sur la représentation de 3 types de pays (consommateur en voie de développement, consommateur industrialisé, producteur) et sur la représentation de la Communauté en tant que telle en vue de la seule conférence préparatoire prévue pour mars, le Conseil ne s'est pas prononcé.

3. Enfin, en ce qui concerne les deux problèmes concrets (conservation de l'énergie et développement de sources existantes ou alternatives- Doc. COM(75) 6 final - expressément prévus par le Sommet de Paris et qui doivent faire l'objet de discussions au sein du Comité Directeur de l'Agence les 4, 5 et 6 février prochains, le Conseil n'a pas voulu se prononcer. Il appartiendra à la Commission de tenter de dégager une position commune et de la présenter à l'agence. Les points 2 et 3 reviendront à l'ordre du jour du Conseil du 11 et 13 février.

Amitiés

B. OLIVI



